

<b>Titre</b>	<b>Procéder aux prélèvements initiaux et de suivi en contexte d'une prophylaxie post-exposition (PPE) au VIH</b>		DSP-CCSMTL-IE-03
Référence à un protocole : <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input checked="" type="checkbox"/>		Date d'entrée en vigueur : 28 juillet 2016	Date de révision : 10 juillet 2018
<b>Situation clinique ou clientèle</b>	Personne séronégative au VIH (sans signe de rétrovirose aiguë) présentant une exposition à risque d'infection au VIH dans les 72 dernières heures.		
<b>Activité(s) réservée(s) de l'infirmière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la condition physique et mentale.</li> <li>• Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la loi sur la santé publique.</li> <li>• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.</li> <li>• Exercer une surveillance clinique et ajuster le plan thérapeutique infirmier.</li> </ul>		
<b>Personnel (s) autorisé (s)</b>	<p>Infirmières du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) issues des programmes des directions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction santé mentale et dépendance</li> <li>• Direction des services professionnels</li> <li>• Direction jeunesse</li> <li>• Direction des soins infirmiers</li> </ul> <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir les compétences et connaissances pour le dépistage des ITSS, c'est-à-dire avoir réussi les formations reconnues par la Direction des soins infirmiers</li> <li>• Bénéficier d'un accompagnement clinique dans son milieu de travail pour le développement de ses compétences (inf. experte, médecin, IPSPL, etc.)</li> </ul>		
<b>Médecin répondant</b>	Médecin traitant ou médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service. * Le nom du médecin prescripteur à inscrire sur le formulaire de liaison est le même que le nom du médecin répondant.		

## Indications

Considérer une évaluation pour une PPE au VIH chez toute personne séronégative au VIH qui rencontre les 2 critères suivants :

- une exposition présentant un risque de transmission du VIH
- ET**
- une exposition survenue dans les 72 heures précédant la rencontre à la clinique

## Contre-indications

- Si la personne se présente plus de 72 heures après l'exposition, la PPE n'est plus indiquée<sup>1</sup>
- Résultat négatif du test standard (4<sup>e</sup> génération) de VIH de la personne-source

<sup>1</sup> La personne doit alors bénéficier du suivi de laboratoire recommandé et pourrait être éligible à une prophylaxie pour le VHB selon l'exposition et le statut immunitaire.

## Protocole médical

### VISITE INITIALE

1. Évaluer le risque associé à l'exposition et la condition physique et mentale de l'usager :
  - Évaluation du niveau de risque d'exposition le *Guide pour la prophylaxie et le suivi après une exposition au VIH, au VHB et au VHC* :

**Hyperlien vers la version la plus récente du guide :**  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000319/>

  - Statut VIH de la personne-source (si disponible)
  - Test de grossesse chez les femmes en âge de procréer
  - Signe de rétrovirose (primoinfection)
  - Paramètres vitaux
  - Poids
  - Statut vaccinal
  - Consommation de drogues, alcool et tabac
2. Donner l'enseignement pertinent au traitement :
  - a. efficacité et coût du traitement
  - b. importance de l'adhérence au traitement
  - c. effets indésirables possibles
  - d. informations relatives aux suivis
  - e. enseignement sur la prévention combinée (incluant le port du condom, le partage de matériel d'injection et d'inhalation)
3. Évaluer la possibilité d'appliquer la présente ordonnance collective :
  - Si oui, procéder aux prélèvements initiaux recommandés :

Vous référer au *Guide pour la prophylaxie et le suivi après une exposition au VIH, au VHB et au VHC* pour le traitement recommandé

**Hyperlien vers la version la plus récente du guide :**

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000319/>

4. Procéder à la vaccination selon le statut vaccinal en conformité avec le *Protocole d'immunisation du Québec* (PIQ)
  - planifier une vaccination contre les hépatites A et B et contre le VPH en fonction du statut vaccinal de l'usager et selon les recommandations du PIQ
5. Planifier les visites de suivi infirmier pour les prélèvements de suivi selon les fréquences recommandées (basé sur le *Guide pour la prophylaxie et le suivi après une exposition au VIH, au VHB et au VHC*).
6. Faire voir par le médecin de l'équipe pour la prescription de la PPE ou, si initiation de la PPE selon l'ordonnance collective *Initier une prophylaxie post-exposition au VIH (DSP-CCSMTL-IT-10)* prévoir un rendez-vous avec le médecin au maximum 3 à 5 jours plus tard.

## **À CHAQUE VISITE DE SUIVI :**

1. Évaluer la condition physique et mentale de l'usager, les effets indésirables possibles et l'adhérence au traitement.
2. Effectuer les dépistages selon le « *Guide québécois de dépistage des infections transmises sexuellement et par le sang (GQDITSS)* »:
  - procéder au dépistage des ITSS (selon les indications de dépistage)
3. Prévoir les rendez-vous de suivi avec l'usager.

## **Limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire**

- Les personnes présentant l'une des situations suivantes doivent être dirigées vers la salle d'urgence pour bénéficier d'une évaluation et d'un suivi appropriés :
  - ✓ **expositions professionnelles**
  - ✓ personnes victimes d'**agression sexuelle**
- Signe de rétrovirose aigue (primoinfection au VIH)
- Test de grossesse positif
- Allergie connue à la médication utilisée en PPE : Truvada<sup>MC</sup> OU Isentress<sup>®</sup>

## **Outils de références et sources**

Center for diseases control and prevention (2016). Guidelines for Antiretroviral Postexposure Prophylaxis After Sexual, Injection Drug Use, or Other Nonoccupational Exposure to HIV.

MSSS (2014). Guide québécois de dépistage des ITSS.

MSSS (2013). GUIDE POUR LA PROPHYLAXIE APRÈS UNE EXPOSITION AU VIH, AU VHB ET AU VHC.

MSSS (2017). GUIDE POUR LA PROPHYLAXIE APRÈS UNE EXPOSITION AU VIH, AU VHB ET AU VHC.

### PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

<b>Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)</b>	Dr René Wittmer, CIUSSS-CSMTL
<b>Validation de la version actuelle (Médecin et Direction responsable)</b>	Dre Sarah-Amélie Mercure Guylaine Dupuis, conseillère-cadre en soins infirmiers, DSI-PP pour Geneviève Frenette, directrice adjointe des soins infirmiers- pratiques professionnelles

### **Approbation de la version actuelle par le CMDP de l'établissement**

<b>Nom du représentant :</b>	Lajeunesse	<b>Prénom :</b>	Julie
<b>Signature :</b>		<b>Date :</b>	10 juillet 2018

### **Révision**

<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>28 juillet 2016</b>
<b>Date de la dernière révision (si applicable)</b>	<b>10 juillet 2018</b>
<b>Date prévue de la prochaine révision</b>	<b>10 juillet 2021</b>